

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2008

L'an deux mille huit, le quinze Mars, à 10H 30, les membres du conseil municipal de DAMMARTIN SUR TIGEAUX , proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 Mars 2008, se sont réunis dans la salle de la Maison du Temps Libre sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2122-7 et L 2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Madame EBERHARDT Josiane, Madame DE LA TULLAYE Patricia, Monsieur LAVERIE Raoul, Monsieur CLAUSIER Philippe, Monsieur LONGHI Michel, Monsieur GALY Philippe, Monsieur GRASSET Jean-Paul, Monsieur BOURDAIS Frédéric, Mme JAUBERT Stéphanie, Monsieur DEBUCHY Georges, Madame MAREIGNER Muriel, Madame RICCI Corinne, Monsieur DUDRAGNE Jean-Luc, Madame HODISTER Martine, Monsieur HAMELIN Bernard .

La séance a été ouverte par M. LAVERIE Raoul, Maire, qui a ensuite cédé la présidence à Monsieur HAMELIN Bernard , le plus âgé des membres du conseil.

Après l'appel nominatif effectué par Mme JAUBERT Stéphanie, désignée secrétaire de séance, ont été déclarés installés :

Madame EBERHARDT Josiane, Madame DE LA TULLAYE Patricia, Monsieur LAVERIE Raoul, Monsieur CLAUSIER Philippe, Monsieur LONGHI Michel, Monsieur GALY Philippe, Monsieur GRASSET Jean-Paul, Monsieur BOURDAIS Frédéric, Mme JAUBERT Stéphanie, Monsieur DEBUCHY Georges, Madame MAREIGNER Muriel, Madame RICCI Corinne, Monsieur DUDRAGNE Jean-Luc, Madame HODISTER Martine, Monsieur HAMELIN Bernard dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

ORDRE DU JOUR :

ELECTION DU MAIRE

Monsieur LAVERIE Raoul ayant obtenu 14 voix pour, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, la création de quatre postes d'adjoints au maire.

ELECTION DES ADJOINTS par 14 voix pour

1^{er} Adjoint : Mme EBERHARDT Josiane

2^{ème} adjoint : M. CLAUSIER Philippe

3^{ème} adjoint : M. GALY Philippe

4^{ème} ADJOINT / M. GRASSET Jean-Paul

FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS

le Conseil municipal décide, à l'unanimité,

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, comme suit :

Population (habitants)	Taux maximal en % de l'indice 1015
De 500 à 999	31
- **de verser** ces indemnités à compter du 15 Mars 2008.

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, (article L2122-22) le conseil, à l'unanimité, DELEGUE au maire un certain nombre de ses compétences dans un souci de favoriser une bonne administration communale.

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DES STRUCTURES SUIVANTES :

- Syndicat Intercommunal Pour le Regroupement Pédagogique entre les communes de Dammartin Sur Tigeaux et Tigeaux
- S.I TRAVAUX DU GRAND MORIN
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE DES MOULINS
- S.I CES FAREMOUTIERS
- S.I Electrification de l'Arrondissement de Coulommiers
- S.I TELEALARME
- CENTRE DE GESTION DE MELUN
- SYNDICAT INITIATIVE CENTRE BRIE
- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
- CAISSE DES ECOLES
- COMMISSIONS
- COMMISSION D'APPELS D'OFFRES
- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30.